

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté – Égalité – Fraternité -

7 rue d'Estienne d'Orves – CS n° 70027 94381 BONNEUIL-SUR-MARNE cedex

N°DEC-2024-88

DÉCISION DU MAIRE

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ÉTUDES DE CONCEPTION DE PROJETS DE RENATURATION DES ESPACES PUBLICS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le lancement de l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Retour de la Nature en Ville" porté par Île-de-France Nature ayant pour objectif d'accompagner la renaturation en Île-de-France.

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: Il est confirmé le lancement de 2 études en vue de la création d'espaces de renaturation.

Article 2 : Le plan de financement est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

- Études : 350 000 € TOATL : 350 000 €

2°) Recettes:

- Subvention espérée d'Île-de-France Nature : 245 000 €

- Autofinancement : 105 000 €

TOTAL: 350 000 €

Article 3: Il est sollicité à cette fin une subvention d'Île-de-France Nature.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

<u>Article 4</u> : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 30 mai 2024.

Virginia Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire, Compte tenu de sa transmission en Préfecture le _ 7 JUIN 2024 Et de sa publication le _ 7 JUIN 2024

Pour le Maire et par délégation : La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS